

■ ‘Café Les Arcades’, Paratte Raphaël, à Sierre, CH-626.1.009.952-7, entreprise individuelle (FOSC no 236 du 05. 12. 2007, p. 17, publ. 4231834). Aucune opposition motivée n’a été présentée. L’entreprise individuelle est radiée d’office en application de l’art. 159 al.5 lit. a ORC.
Journal no 441 du 07.03.2008
(04384076 / CH-626.1.009.952-7)